



À Orléans, le 5 juillet 2021

Monsieur le directeur académique,

Nous venons d'apprendre par les collègues la restriction que vous venez d'appliquer pour les stages de réussites du mois d'août.

Même si le SNUipp-FSU 45 ne pense pas que ce dispositif soit en mesure de répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés scolaires et revendique plutôt de donner plus de moyens aux écoles : plus de maîtres que de classes, des RASED complets dans les écoles et pas plus de 25 élèves par classe mais aussi une meilleure reconnaissance des personnels, notamment salariale...

Il nous apparaît qu'une information la veille des congés d'été par le biais des IEN, illustre une fois de plus le mépris pour les équipes pédagogiques et les familles s'étant inscrites à ce dispositif.

À aucun moment dans la communication de l'administration, il n'a été question de restreindre les niveaux de participation à ces stages du mois d'août. Ainsi depuis début juin, les équipes avaient travaillé à destination des familles de manière ciblée et différenciée pour abonder les groupes dans tous les niveaux d'élémentaire. Les familles ont organisé leurs congés d'été afin que les enfants participent à ce dispositif.

Ainsi, cette information de restrictions aux seuls CM2 au mois d'août communiquée ce lundi 5 juillet, sans aucune justification, alors même qu'une grande partie des élèves ont déserté les bancs de l'école, entraîne un surcroît de travail pour les équipes pédagogiques afin d'informer les familles et les collègues de ce changement.

Nous regrettons ce nouveau revirement de dernière minute à quelques heures des grandes vacances, alors que nous avons une fois de plus passé une année plus qu'éprouvante avec son lot d'ordres et contrordres nécessitant à chaque fois des adaptations rapides des équipes.

Ainsi, nous souhaiterions être informé des raisons de ce revirement. Nous vous demandons que tous les personnels s'étant engagés soient rémunérés, et qu'une communication claire de la DSDEN soit transmise aux familles s'étant inscrites, afin que les collègues des écoles ne subissent pas une surcharge de travail liée à votre décision et qu'ils ne soient pas en porte-à-faux face aux parents.

Dans l'attente de votre réponse, sachez monsieur le directeur académique, notre attachement au bon fonctionnement du Service Public de l'Éducation Nationale.

Laurianne DELAPORTE, Lucile DEWATINE, François MAULARD
co-secrétaires du SNUipp-FSU 45